



Compte rendu de la CAPD du vendredi 15 septembre

Présents :

- Monsieur thierry Aumage, Inspecteur d'Académie
- Pour l'administration : M Fassi (SG), Mme Mercy, M Rey, Mme Hermantier
- IEN : Mme Lavit, Mme Messonnier, M Coignus, M Bégué
- SNUipp : Sylvain Boisseau, David Castebrunet, Charlotte Mauries et Sylvette Le Moal
- SGEN : Agnès Puzos, Nathalie Mercier, Hélène Farges

Cette CAPD est la première depuis la nomination du nouvel IA. Pour introduire la séance, il se propose tout d'abord de nous offrir le café mais comme il n'y avait plus de filtres, ce sera pour une autre fois. L'IA se félicite d'une rentrée qui s'est fort bien passée ce grâce à l'implication de tous. Intervention très brève qui nous change d'emblée des grands discours de son prédécesseur.

Déclarations liminaires :

- Le SGEN CFDT regrette les annonces ministérielles : remise en cause du PPCR car on ne sait toujours pas si l'augmentation indiciaire prévue début 2018 aura bien lieu ; qu'en est-il du calendrier de mise en place du PPCR ? gel du point d'indice des fonctionnaires ; diminution des emplois aidés ; diminution des dotations aux collectivités territoriales ; quid des AVS qui s'occupent des élèves en situation de handicap ? le maintien du nombre d'AVS ne répond pas à l'augmentation constante des besoins
- DL du SNUipp : cf pièce jointe. Nous avons globalement énoncé les mêmes griefs avec en plus, les choix pédagogiques annoncés par le nouveau ministre concernant les méthodes de lecture

L'IA ne souhaite pas répondre sur les questions d'ordre national. Il précise qu'il y a sur le département, un solde positif d'emplois AESH. Les retards d'affectations d'AVS sont liés au temps de latence liés aux situations individuelles. 53 demandes MDPH ont été étudiées en cours d'été. C'est un nombre significatif qui demande une hiérarchisation des demandes pour répondre au plus vite aux situations les plus urgentes. Des recrutements d'AVS sont en cours.

Au sujet des rythmes scolaires, il a souhaité que la révision des horaires scolaires soit faite avant les congés d'été afin de permettre aux écoles et aux familles de savoir à quoi s'en tenir à la rentrée. Il aurait pu prendre un temps plus long de réflexion mais la décision aurait été prise à la veille de la rentrée et ce n'est pas le choix qu'il a fait.

Au sujet du comité Médical départemental, il s'est entretenu avec la responsable de la préfecture qui lui a annoncé un changement de médecin coordonateur.

Le SNUipp intervient aux remarques de l'IA en rappelant qu'il était le seul interlocuteur des syndicats et que nous attendions qu'il transmette nos remarques au Ministère mais aussi qu'il nous donne des réponses.

Les questions abordées dans la déclaration liminaire du SNUipp, à savoir la remise en cause du dispositif PDMQDC (plus de maîtres que de classes), les annonces sur les méthodes de lecture, les « apports » des neurosciences, les remises en cause du PPCR, ont toutes été balayées d'un revers de main par l'IA comme étant des « questions nationales » sur lesquelles il ne souhaitait pas s'exprimer. Certes, avec M.Cosnard, les CAPD durai, durai, car chaque réponse à nos déclarations liminaires entraînaient un discours de sa part. si l'on pouvait par moment, comprendre ses longues interventions comme une volonté manifeste de noyer le poisson, on arrivait malgré tout à tirer quelques informations substantielles. Là, rien. La politique ministérielle de l'éducation nationale ne sera visiblement pas commentée, la CAPD ne s'intéressera qu'aux questions techniques, c'est ce que nous avons cru comprendre.



Compte rendu de la CAPD du vendredi 15 septembre

Ordre du jour :

- Mouvement départemental : phase d'ajustement (voir pièces jointes : second mouvement / résultats 3^{ème} mouvement)
- Modifications de rentrée 2017 :
 - Pierre LAPENE (CPC Tarbes Ouest) fait fonction d'IEN maternelle et responsable de la formation sur 2 départements (32 ; 65) à titre provisoire suite au départ en retraite de André PUYAU.
 - Sandrine ROME (coordonnatrice REP) fait fonction de CPC Tarbes Ouest à titre provisoire.
 - Poste de coordonnateur REP : suite à une commission d'entretien Mme DUFAURET Véronique. Mme VALLEE assure l'interim de direction sur l'école Jean Moulin.
 - Paule DOS SANTOS : en détachement dans le secondaire / nommé après appel à candidature pour le poste de TICE Lannemezan : Stéphan JIMENEZ
 - Jean François CARILLON : en détachement dans le second degré
 - Jean Philippe GOVILLOT fait fonction de Directeur adjoint SEGPA Pyrénées
 - Mme MARCHIVES Directrice du Lapacca fait fonction de principale adjointe au collègue Paul Eluard pendant la durée de l'absence du personnel titulaire du poste. Mme Gentner assure l'interim de direction au Lapacca.
- Affectation des PES 2017-2018
 - Ludovic FOVIAU concours externe : adjoint élémentaire Th Gautier Tarbes
 - Nicolas GESTAS concours externe : adjoint maternelle Voltaire Tarbes
 - Lisa BORDES concours Oc : adjoint maternelle Bousquet Séméac
 - Lauwy VALDEBOUZE concours Oc : adjoint élémentaire J Moulin Tarbes
 - Jacqueline BERGERET concours interne / pas de stage car instit

4 PES ont été recrutés alors qu'on nous en annonçait 5 ou 6. 1 poste de PES a été occupé en fait par un inéat lié à la réussite au concours interne de PE d'une collègue institutrice dans un autre département. Notons que sur 4 PES recrutés, 2 le sont au titre de l'Occitan. L'IA se dit satisfait car ce recrutement permet au département d'être à l'équilibre entre le nombre d'enseignants et le nombre de postes.

- Contingent supplémentaire d'intégration dans le corps des PE :
 - Sylviane BERTHOMIEU
 - Gilles BONNARD
 - Marc BOISSE DESPIAUX

Il reste 2 instituteurs dans le département.

- Inéats
 - Katell DEVAUX (31)
 - Isabelle MOMBET (31)
 - Charlotte PUCHEU (31)
 - Cécile ARROUY (31)
 - Pauline SOUBIES (09) qui répond à l'appel à candidature académique pour le poste de conseillère pédagogique en Occitan

Les collègues du SNUipp64 nous ont informés que l'IA du 64 avait besoin de 15 inéats supplémentaires et que pour ce faire, il avait demandé au recteur de Bordeaux la possibilité d'ouvrir le 64 à 20 inéats au total. A ce jour, Bordeaux n'a pas répondu encore favorablement à cette demande. La question est importante pour notre département au vu du nombre de collègues qui souhaitent rejoindre le 64. Nous demandons à



Compte rendu de la CAPD du vendredi 15 septembre

l'IA s'il a une position arrêtée sur le sujet : refus de tout exéat ou bien possibilité d'accorder des exéats et sous quelles conditions ?

*Réponse claire : pas d'inéats intra académiques car refus de la Rectrice de Toulouse. En ce qui concerne les inéats avec d'autres académies, l'IA dit être à l'écoute éventuellement dans une opération de vases communicants entre académies. **Par contre, en aucun cas il ne remettra en cause l'équilibre départemental actuel : à chaque exéat devra correspondre un inéat et inversement.** Ce qui en clair signifie que, puisque l'IA du 64 demande des inéats non compensés (rentrée tendue avec manque de personnel), ce n'est pas pour faire des échanges ! **Donc il y a très peu de chance que des collègues du 65 puissent regagner ce département fort convoité !***

Après contact auprès du SNUipp64, les collègues nous ont indiqué que les PE avec une spécificité Béarnais, Basque ou psychologue seraient priorisés sur les inéats pour le 64 (avec un engagement de 3 années sur le poste).

- Exéats
 - Hélène VIDAL PEREA (31)
 - Clémence DELBOSC (31)
 - Christie JUA N (81)
 - Margot TRUJILLANO (31)

Nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux collègues, d'autant que leur demande d'inéat pour notre département est souvent un long chemin ! Et bien sûr une bonne route à ceux qui quittent ce département !

Questions diverses

1. PEMF

Où en est-on du temps de décharge à 33% pour les PEMF ?

On attend la décision de la rectrice.

2. Postes non pourvus

Lors de la CAPD du mois de mai 2017, restaient à pourvoir plusieurs postes : CP Education Musicale, CPC Occitan, Psychologues scolaires sur Lannemezan et Vic. Qu'en est-il à ce jour ? Y a-t-il d'autres postes non pourvus ?

D'autre part est-il prévu d'assurer le remplacement de Mme Castagnet, assistante sociale des personnels, actuellement en congé maternité ?

Enfin, Madame Vergne, médecin scolaire partie en retraite est-elle remplacée et quelle est alors la situation des postes de médecine scolaire sur le département ?

- CP éducation musicale : pas pourvu (le SNUipp65 a cependant été contacté par une collègue d'un département de l'académie, actuellement en disponibilité et en attente d'un rapprochement de conjoint, titulaire du CAFIPEMF Musique, qui a adressé sa candidature à l'IA pour ce poste, courrier resté sans réponse, le poste étant acté vacant pour l'année. Donc, contrairement aux CPC Occitan que l'on arrive à recruter hors département et que l'on intègre dans le département par inéat sans que cela pose problème, il ne semble pas en être de même pour les CPD Musique)



Compte rendu de la CAPD du vendredi 15 septembre

- CPC Occitan : pourvu (Pauline SOUBIES (09))
- Psychologues scolaires sur Vic et Lannemezan : non pourvus
- Remplacement de Mme Castagnet, AS des personnels : en phase de recrutement d'un contractuel
- Remplacement de Mme Vergne, médecin scolaire : pas de candidats sur le poste

3. Situation à Séméac

La ville de Séméac accueille depuis cette fin d'été, plusieurs familles de migrants. La plupart sont Syriens, mais aussi Azéris, Arméniens et Russes. Les enfants vont être scolarisés sur les écoles de la ville. Y a-t-il un dispositif prévu pour accueillir ces enfants de langue étrangère et venant pour la plupart, de zones de conflit ?

L'IA nous informe qu'un dispositif d'accueil est prévu avec l'aide de l'enseignant UPEAA, que le dispositif est bien organisé. Les enfants de ces familles sont accueillis dans l'école de Séméac. La plupart de ces familles étaient déjà accueillies dans des CADA du département (centres d'accueil des demandeurs d'asile) et donc les enfants étaient déjà scolarisés dans des écoles du département.

Ce dossier pose plusieurs questions : tout d'abord l'enseignant qui intervient au titre de l'UP2A a été « prélevé » sur l'école Jules Verne où il assurait son service auprès des enfants de langue étrangère scolarisés sur le REP. On est donc, non sur un moyen supplémentaire pour répondre à des besoins en hausse, mais sur des transferts de postes.

De plus, si la plupart des familles hébergées à Séméac ne sont pas des primo-arrivants, cela risque de ne pas durer car d'autres familles primo-arrivantes devraient arriver dans un avenir proche. Comment l'administration gèrera-t-elle ce dossier alors ? L'IA rappelle alors que ce n'est pas une question CAPD mais une question à évoquer en audience.

4. Contrats aidés

Le gouvernement a annoncé la suppression de 23 000 contrats aidés dans l'Education nationale. Ces personnels sont principalement dédiés dans notre département à l'aide aux enfants en situation de handicap. Quelle répercussion cette décision va-t-elle avoir en termes de poste dans le département des Hautes Pyrénées ?

L'IA nous répond que la suppression des contrats aidés ne concerne pas les missions d'AVS.

Dans les prochaines semaines, l'IA s'engage à honorer la totalité des notifications pour AVS.

Le nombre de recrutements n'a pas été précisé.

Le SNUipp demande à l'administration de faire des propositions afin de simplifier les tâches administratives des directeurs face aux contrats AVS/AESH.

L'IA se félicite que les AVS soient « déprécarisés » et qu'ils obtiennent des CDI. S'ensuit une discussion avec le SNUipp qui remet en question le terme de « déprécarisation » : en effet, les contrats proposés aux AVS et les salaires afférant (600€ pour 20 heures/semaine) ne constituent en rien, à nos yeux, une quelconque déprécarisation. Comment peut-on vivre avec un salaire de 600€/mois ??

L'IA concède que, si on préfère, on peut parler de « consolidation du statut ».....

D'autre part, la question de la surcharge de travail des directeurs devant gérer ces personnels n'a pas obtenu de réponse si ce n'est que l'IA a rappelé que les gestionnaires de ces personnels, c'était les collègues. Certes mais la gestion du personnel (absences, emplois du temps, relations humaines, droit du travail...) ce sont bien les directeurs qui en assument la charge.

5. PPCR



Compte rendu de la CAPD du vendredi 15 septembre

Gérald Darmanin, le ministre de l'Action et des Comptes publics, en charge de la Fonction publique a déclaré lors d'un Conseil commun de la fonction publique que la situation des finances publiques obligeait à s'interroger sur le calendrier de mise en œuvre du protocole et de l'étalement de sa montée en charge. Concrètement le gouvernement laisse entendre que l'État n'est pas prêt à mettre les moyens pour assumer, selon le calendrier prévu, la mise en place de ce PPCR dont le coût était estimé en 2015 par la Cour des comptes à près de cinq milliards d'euros d'ici 2020.

Dans l'Education Nationale, de nouvelles grilles devaient se mettre en place au 1^{er} septembre 2017 avec reclassement des collègues dans ces nouvelles grilles, et les carrières devaient se dérouler toutes sur un même rythme sauf pour les échelons 6 et 8 de la classe normale. Au 1^{er} janvier 2018, une seconde conversion d'une part indemnitaire en indiciaire, sous la forme de 5 points d'indice était prévue.

De plus, la création du 7^{ème} échelon dans la grille de la HC au 1^{er} janvier 2020, est-elle toujours d'actualité car les collègues proches de la retraite souhaiteraient pouvoir être renseignés sur ce point.

Le SNUipp65 souhaiterait avoir des informations précises sur ce dossier

L'IA n'a pas d'élément d'information à nous donner sur le PPCR au niveau national.

Au niveau départemental, il nous informe que tous les PE concernés par les entretiens de carrière ont reçu une information. Il travaille avec les équipes des IEN pour planifier ces entretiens qui ne commenceront que début novembre.

Les inspections faites du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017 vont servir à gérer la campagne des promotions de 2017 pour les collègues au 6^{ème} et au 8^{ème} échelon de la classe normal. Pour les autres, les avancements se feront automatiquement. 30% des collègues aux vont pouvoir être promus.

Sur la décision des critères liés à l'avancement, l'IA annonce qu'il n'y aura pas de groupe de travail avec les personnels mais que la décision reste départementale. L'IA souhaite que soient établies des règles académiques sur ce dossier. Les règles concernant ces avancements seront déterminées par l'IA et communiquées aux organisations syndicales.

Les années de travail paritaire pour l'ajustement des barèmes sont donc considérées caduques : l'IA veut reprendre la main. Pour les collègues aux 6^{ème} et 8^{ème} échelon, nous sommes actuellement dans le flou : quel sera l'impact de la note ? quid des collègues qui ont passé plus de 4 ans sans inspection car malgré la volonté de l'ancien IA d'inspecter prioritairement ces collègues, il y en a encore qui sont passés à travers les mailles du filet ? Quels autres critères l'IA va prendre en compte pour choisir les 30% d'élus à l'accélération de carrière ?

Pour info, nous avons tous été reclassé au 1^{er} septembre 2017 selon les engagements PPCR (vous pouvez contrôler sur IProf). Pour vérifier, nous vous mettons en pièce jointe les grilles de reclassement PPCR.

6. Situation de Madame Doléac

Nous avons reçu dans nos locaux Mme Fabienne Doléac qui nous a fait part de la décision du TA de Pau d'annuler le licenciement prononcé en mai 2016. Nous souhaiterions connaître la façon dont l'administration va, comme lui ordonne le TA, régulariser rétroactivement la situation de Mme Doléac jusqu'à la date du jugement.

Madame Fassi nous informe que l'administration a régularisé sa situation après avoir consulté la DAF du Rectorat. La collègue devrait avoir été informée de sa situation. La réintégration a été actée.



Compte rendu de la CAPD du vendredi 15 septembre

7. Contractuels

Pour la première fois dans le département, l'Inspection Académique a fait appel à des contractuels. Qu'en est-il pour cette rentrée ? Que sont devenus les personnels recrutés sur ces postes ?

L'IA : « Je souris, c'était mon quotidien dans mon département précédent. C'était plusieurs centaines par an ».

Pas de recrutement envisagé mais l'hypothèse est conservée si besoin. Les contractuels employés n'ont pas été reconduits, mais seraient prioritaires en cas de recrutement.

Le SNUipp se serait bien passé de faire sourire l'IA avec cette question car si le recrutement de contractuels est monnaie courante dans certains départements, ce n'est pour autant pas une preuve de bon fonctionnement de notre administration incapable d'anticiper suffisamment tôt les augmentations d'effectifs d'enfants ou les départs en retraite d'enseignants.

Si on met cela en regard avec tous ces malheureux étudiants sans affectation post bac, il ne faut pas oublier que cette génération des années 2000 a été signalée comme fort nombreuse par les enseignants de maternelle dès 2003, puis par les enseignants d'élémentaire dès 2006, puis par les enseignants du collège dès 2011, puis par les enseignants de lycée dès 2015 et que, sembler tomber des nues en 2017, quand cette génération va pour s'inscrire en fac, relève quand même d'une immense escroquerie et d'un aveuglement généralisé. Quand le pouvoir fait l'autruche la tête dans le sable pour ne pas voir pendant plus de 15 ans les difficultés qui s'annoncent si un vaste plan de recrutement d'enseignants n'est pas mis en œuvre, il ne faut pas s'étonner de l'immense naufrage de la gestion des étudiants dans ce pays !

Mais Mutti (petit nom de madame Merkel) veille au grain : Nein ! Il faut descendre sous les 3% de déficit et diminuer les dépenses de fonctionnement de la France. C'est plus facile à dire dans un pays qui ne fait plus d'enfants, qu'à faire dans un pays en pleine croissance démographique.

Donc, NON, l'appel à contractuels n'est pas une fatalité mais bien dû à un choix économique et politique du gouvernement. Nos élus feraient bien de se souvenir que l'éducation des enfants est une richesse et non un coût, et auraient tout à gagner à mettre en place une politique volontariste de recrutement d'enseignants à tous les niveaux de la scolarité ! Ainsi qu'une formation de qualité, s'il vous plaît.

8. Second mouvement

Lors du second mouvement, il y avait 79 collègues sans poste et 60 postes disponibles. Cette situation a été ressentie injustement par nombre de collègues. En effet, les 17 derniers, donc ayant les barèmes les plus petits, obtiennent des postes plus intéressants que le 60ème. Le SNUipp65 demande que cette situation ne se reproduise pas l'an prochain et qu'il y ait autant de postes proposés que de participants (postes fictifs par exemple en positionnant le personnel sur un poste TR sur une circonscription en attente de déterminer son école d'affectation pour l'année)

L'IA rappelle que le département est « borderline » car dans les autres départements, il n'y a qu'une seule phase de mouvement et que nos habitudes départementales, qu'il ne souhaite pas remettre en cause si cela satisfait tout le monde (bien que cela donne beaucoup de travail aux administratifs) ne sont pas conformes aux exigences ministérielles.

Au sujet de la question posée, il est favorable à la proposition du SNUipp c'est-à-dire de mettre au mouvement autant de poste que de collègues en créant des postes de « mise à disposition de la circonscription X ». Il précise toutefois que si la circonscription X n'a pas de besoin au final, l'enseignant ira là où il y aura des besoins.



Compte rendu de la CAPD du vendredi 15 septembre

Cette question sera à travailler sérieusement car si l'IA semble ne pas vouloir remettre en cause les deux phases du mouvement, la troisième phase risque elle de disparaître tout du moins en termes de choix des collègues. Qui va décider où ira le collègue de la circo X si des besoins sont ailleurs ? Selon quels critères ?

15. Notifications de poursuite de scolarité (ONDE)

Pas de réponse claire à cette question

16. Régime indemnitaire des personnels exerçant dans l'ASH

Une réforme des régime indemnitaires des personnels exerçant dans l'ASH devait être mise en place à la rentrée 2017. Qu'en est-il ?

L'IA est en attente de la publication des textes.

Les indemnités des personnels exerçant dans l'ASH sont mises en place à la rentrée pour les collègues exerçant en SEGPA. L'IA n'a pas su répondre précisément dans le cas des collègues d'ULIS ou d'Etablissements spécialisés. Le SNUipp rappelle à l'IA que les SEGPA, ULIS et EtsSpé sont traités sur les mêmes bases. L'administration renvoie à un problème technique de logiciel de paie. (cf compte-rendu détaillé).

17. Grève

Pour la grève du 12 septembre, les personnels n'ont pas eu l'information pour la déclaration préalable ni pour la déclaration de non grève. Trop difficile pour l'administration de gérer les demandes de tous les collègues du département. L'administration va faire une proposition de fonctionnement. L'administration contactera individuellement les collègues qui ont déposé une déclaration préalable.

Commentaires SNUipp

Cette CAPD a commencé à 10h et a terminé à 11h30, et a donc duré 1h30. En un mot, elle a été « expéditive ». D'abord notre nouvel IA a été très bref dans son introduction, ensuite il a répondu de façon très lapidaire à nos déclarations liminaires, de même à nos questions diverses. Habitué que nous étions aux prises de paroles sans fin de M. Cosnard, le moins que l'on puisse dire, c'est que nous avons bien ressenti la différence de pratique.

Au niveau des réponses données par l'IA, pas de perte de temps : la réponse est soit inexistante car pas du domaine de la CAPD, soit carrée et n'appelant pas de commentaire. Les organisations syndicales ont dû se faufiler comme elles ont pu pour poser des questions ou pour commenter les propos de l'IA, qui par ailleurs est resté tout sourire pendant la durée de la CAPD.

Concernant un problème qu'a rencontré une collègue sur la circonscription de Lannemezan (refus de la nouvelle IEN d'octroyer une autorisation d'absence sur temps de travail pour suivre une formation spécifique liée à un enfant atteint d'un handicap visuel), l'IA n'a pas pris de position directe dans l'Assemblée mais a semblé à la fois surpris et agacé par cette information donnée par le SNUipp. Il s'est tourné vers M Bégué, IEN-ASH, lui demandant de régler au plus vite le problème. On a senti un léger frémissement chez les IEN qui n'ont pas eu l'air très à l'aise, l'IEN concernée étant absente de la séance. Nous sommes en attente d'une évolution de la situation pour notre collègue.